Le service du commandant Rivière

Paris, 22 juin.

Aujourd'hui à midi a été célébré, en l'église de la Madeleine, un service funèbre pour le capitaine de vaisseau Henri Rivière, commandant en chef de l'expédition du Tonkin, officier de la Légion d'honneur et de l'instruction publique, tué, le 19 mai dernier, en repoussant l'ennemi devant Hanoï.

L'intérieur de l'église était entièrement tendu de noir, avec écussons aux initiales du défunt.

Sur le catafalque avait été placée une immense couronne, couverte d'un crêpe, offerte par les amis du brave commandant.

Derrière le chœur, au milieu des tentures, se trouvaient deux faisceaux de drapeaux tricolores.

Le service a été de première classe.

La messe a été dite par M. le curé de la paroisse et chantée par la maîtrise avec accompagnement d'orchestre. L'exécution a été admirable.

Tous les amis du commandant ont tenu à assister à cette triste cérémonie.

Le ministre de la marine et des colonies s'était fait représenter par le commandant Belle et par le lieutenant de vaisseau Garnault.

Le président de la République était représenté par le colonel Lichtenstein.

Tous les officiers de la marine et de l'administration du ministère qui ne se trouvaient pas retenus par le service, étaient venus rendre un dernier hommage à leur camarade.

Parmi les assistants, nous avons remarqué, outre les personnes de la famille :

Les vice-amiraux Ribourt, Bouët, Garnault, Cloué, Duburquois.

Les contre-amiraux Mottez, Miot, Conrad, Duperré, Buret, Lagé, Jurien de la Gravière, Grasset ;

Les commandants Belle, Banbet, Fignet, Humonu, Buge ;

Le capitaine de frégate Saysset ;

Les capitaines de vaisseau Gervais, Lecardinal ; Rochard, directeur du service de santé ; Faure, Fabre, Durand, secrétaire particulier du ministre, etc., etc.

MM. Liouville, Jolibois, Gavini, députés ; Ch. Ephussi; Dislère, conseiller d'Etat, directeur des colonies ; de Lesseps ;

Mme Adam, MM. Alexandre Dumas, Ludovic Halévy, Garnier, Bonlanger, Jules Claretie; Henri Laveix, Got, Coquelin aîné, Thiron et Prudhon, de la Comédie-Française.

Dans un coin de l'église se tenaient un groupe de sous-officiers qui avaient servi sous les ordres du commandant et qui, eux aussi, avaient tenu à rendre les derniers honneurs à leur chef

La cérémonie ne s'est terminée qu'à une heure et demie.

La Chine et la France

Shangaï 22 juin.

On assure que les difficultés pendantes entre la Chine et la France, relativement à la question du Tonkin, sont arrangées à l'amiable. On croit que le général Li-Hung Chang qui a mené les négociations avec M. Tricou, va partir incessamment pour Pékin.

Le commandant de l'escadre anglaise est parti pour Chefoo; la canonnière anglaise *Kestrel* reste ici.

Le marquis de Tseng chez M. J. Ferry

Paris, 22 juin.

Le marquis de Tseng part demain pour Londres, où il est également accrédité comme ambassadeur.

Il résulte d'un entretien d'un rédacteur du *Temps*, avec le premier secrétaire du marquis de Tseng, que toutes les négociations sont concentrées à Shang-Haï, entre M. Tricou et Lün-Chang.

Le marquis de Tseng n'a pas jusqu'à présent d'instruction l'autorisant à négocier sur des bases précises, une entente avec le gouvernement français.

Le marquis de Tseng

Paris, 23 juin.

Le marquis de Tseng, ambassadeur de Chine, quitte Paris ce matin pour se rendre à Londres.

Les envoyés malgaches

Paris, 22 juin.

Les ambassadeurs malgaches ont quitté Paris hier soir.

La distribution des récompenses du Salon

La cérémonie de la distribution des récompenses du Salon s'est terminée, hier soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel Continental, par le banquet habituel de la Société des Artistes français, sous la présidence d'honneur de M. J. Ferry, et la vice-présidence de M. Bailly, président de la Société.

120 convives en tout, parmi lesquels M. Tirard, le général Pittié, E. Arago, de Beaulieu, Camescasse, etc.

L'épée de la Tour d'Auvergne

Paris, 22 juin.

La remise de l'épée de La Tour d'Auvergne, au conseil municipal, a eu lieu aujourd'hui, à trois heures.

Parmi les invités, on remarquait : M. le sénateur Labordère ; MM. les députés Spuller, Cantagrel, Delattre, de Hérédia, Talandier et Belsy.

Le préfet de la Seine et le préfet de police n'assistaient pas à la solennité.

M. Cauzio a été introduit dans la salle par les deux vice-présidents, puis venait un huissier portant l'épée enveloppée dans un drapeau italien.

Après l'échange des allocutions annoncées entre MM. Cauzio et Mathé, M. Cauzio a tiré l'épée de sa gaîne, l'a embrassée sur la garde et l'a remise au président du conseil municipal.

L'arme est relativement lourde. Sur la coquille on lit : « Arme d'honneur décernée par les consuls de la République française au capitaine Lalonr d'Auvergne Corret, premier grenadier. » Le fourreau, en cuir, est muni des garnitures ordinaires.

Une courte station au buffet du conseil a clos la cérémonie; puis la séance a été reprise.

M. Challemel-Lacour

Vichy, 22 juin.

M. Challemel Lacour, ministre des affaires étrangères, loge au Nouvel-Hôtel. Il sort rarement de sa chambre, ne reçoit personne et paraît, disent ses domestiques, dans un état de prostration absolue. C'est en vain que des journalistes et autres ont sollicité la faveur d'une audience.

ÉTRANGER

Le prochain Consistoire

Rome, 22 juin.

Le prochain Consistoire n'aura pas lieu avant les premiers jours de juillet.

Situation météorologique

Paris, 22 juin.

Une nouvelle dépression s'est avancée sur les Iles-Britanniques, son centre est au nord de l'Irlande ; un minimum reparaît sur le golfe de Gênes et les faibles pressions continuent à s'étendre sur les plaines de la Russie.

Le baromètre est monté rapidement sur les côtes ouest de France, il atteint 768 m/m Biarritz. La pression est élevée en Laponie.

La distribution de la température est la même. Le minimum de ce matin est de 10° (Suisse), le maximum se trouve toujours au Sud de l'Italie et vers Constantinople.

En France, le régime de pluies et d'averses va continuer, excepté dans le Sud.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 23 juin. — *Thermomètre.* — Température à 2 h. + 25° 0/10. — *Baromètre* : 774 (Beau temps). Hausse 1 m/m — *État de l'atmosphère* : Temps lourd et orageux, soleil brûlant. — *Vent* : Sud Ouest.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA RÉCEPTION DE M. PAUL FOURNIER. — La réception dont M. Paul Fournier a été l'objet vendredi soir, a été, comme toutes les cérémonies de ce genre, pleine d'entrain et de cordialité. On sait déjà que le jeune artiste a obtenu le premier prix de clarinette au Conservatoire royal de Bruxelles. Il a de plus mérité la note : *avec distinction*, et a reçu les félicitations du jury. L'Académie de musique de Roubaix, dont M. Fournier est un des membres enseignants, et la *Grande-Harmonie*, à laquelle il prête depuis quelques années l'utile concours de son jeune et brillant talent, avaient tenu à lui donner une marque toute spéciale de sympathie et d'estime. Et la population, toujours heureuse d'acclamer les succès des Roubaisiens, s'est rendue nombreuse au devant du lauréat. Aussi, à huit heures et demie, les abords de la gare étaient-ils encombrés de curieux, et les rues avoisinantes fort animées. L'arrivée de M. Paul Fournier, a été saluée par l'exécution d'un pas redoublé, par la *Grande-Harmonie*, qui s'était massée sur le quai. M. Victor Delannoy, et les membres de la commission lui ont offert de magnifiques couronnes et de charmants bouquets. L'entrevue a été enthousiaste. Des bravos répétés, poussés par tous les membres de la *Grande-Harmonie*, accueillaient le lauréat, qui, étonné et vivement ému de tant de démonstration, les remerciait en serrant cordialement la main à tous, sans pouvoir prononcer un mot.

Le cortège s'est aussitôt mis en marche. En tête marchait M. Paul Fournier, escorté de MM. Delannoy, et des membres de la commission.

La *Grande Harmonie* a parcouru la rue du Chemin-de-Fer, la rue Nain, la rue de l'Hospice et la rue St-Georges.

Les habitants des rues de l'Alouette et du Grand-Chemin avaient pavoisé leurs maisons, comptant que le cortège suivrait son itinéraire habituel. Mais, au dernier moment, la famille d'une personne malade, rue du Grand-Chemin, avait demandé à M. Delannoy de prendre une autre direction.

Partout, M. Paul Fournier a recueilli, sur son passage, des marques de la plus vive sympathie. Les curieux étaient presque aussi nombreux qu'aux réceptions des sociétés victorieuses.

A la Mairie, M. Lacquement, adjoint, en présence de la commission de la *Grande Harmonie* a prononcé le discours suivant :

« Monsieur Fournier,

» L'Administration municipale n'a pas voulu laisser passer le succès que vous venez d'obtenir au Conservatoire de Bruxelles, sans vous adresser ses félicitations. Je me fais un plaisir de vous féliciter comme enfant de la ville de Roubaix, comme ancien élève de son Académie de musique, comme professeur aujourd'hui de cette même Académie, comme membre de notre Musique municipale. Votre premier prix prouve ce que peuvent le travail et la persévérance quand tous deux marchent de front.

» Tout jeune encore, vous ne vous arrêterez pas en chemin, vous perfectionnerez de plus en plus un talent qui nous montre l'avenir sous les plus riants auspices. Elève travailleur et distingué, vous serez un professeur non moins dévoué et non moins méritant : vous aurez à cœur de tenir noblement la place de celui que la mort a trop tôt fait disparaître.

» Ce sera la plus agréable récompense que vous pourrez donner au Maître éminent qui a dirigé vos premiers pas dans la carrière musicale, et une dernière satisfaction que réclament maintenant de vous vos concitoyens et ceux qui vous ont accordé leur confiance.

« Paul Fournier, de rechef, au nom de la ville de Roubaix, bravo et merci ! »

Ces paroles ont été accueillies par des bravos.

M. l'adjoint a ajouté : Buvons à la santé et à l'avenir du lauréat ! »

Puis, ont été offerts les vins d'honneur.

M. Paul Fournier s'est alors exprimé en ces termes :

« Monsieur l'Adjoint,

» Messieurs,

» Il y a des moments solennels dans la vie, où les facultés de notre intelligence semblent se trouver en défaut ; ainsi, en est-il pour moi aujourd'hui, en face de l'ovation dont je viens d'être l'objet ; on ne sait comment exprimer ses sentiments, ses pensées et les rendre à la hauteur d'une semblable circonstance. J'avoue mon impuissance; et toutefois je dois vous remercier de cet enthousiasme spontané de vos cœurs, de ces délicates attentions que vous avez eues pour moi, encore si jeune, de cette chaleureuse et cordiale réception.

» Je vous dois à tous, Messieurs, mes sincères et vifs remerciments : à Monsieur l'Adjoint, représentant de l'Administration; à M. Delannoy le directeur intelligent de notre belle musique, mon digne professeur; à mon Protecteur dévoué, M. Alphonse Vaissier; à vous Messieurs, collègues et amis de la *Grande Harmonie*; à tous enfin, qui, ayant pris part à cette manifestation, êtes venus pour fêter le jeune lauréat, qui restera toujours votre digne et véritable ami.

» Messieurs, je porte la santé de vous tous ! »

Les paroles de M. Fournier ont été couvertes d'applaudissements. M. Gustave Hoffmann, sergent-major de la *Grande Harmonie*, a proposé, en l'honneur de M. le Maire et de M. l'adjoint Lacquement, un vivat qui a été chanté avec entrain par toute l'assistance. M. Lacquement a ensuite adressé quelques remerciments pour cette marque d'attention.

Lorsque M. Paul Fournier a reparu au perron de la Mairie, tous les spectateurs groupés sur la Place, se sont mis à crier : Vive M. Paul Fournier ! Puis, au milieu de milliers de personnes, la *Grande-Harmonie* l'a conduit au siége de la Société, rue Saint-Georges.

Là, M. Knorr père, doyen des professeurs de l'Académie de musique, entouré de plusieurs de ses collègues, a remi une superbe couronne au lauréat, au nom du corps enseignant, et lui a adressé de chaleureuses félicitations, en faisant des vœux pour des succès nouveaux.

A neuf heures et demie, la *Grande-Harmonie* a exécuté trois morceaux, sur le kiosque du jardin, à son local. L'enceinte était pleine d'auditeurs. Inutile de dire que la Musique municipale a joué avec supériorité, sous la haute et magistrale direction de son chef, M. Victor Delaunoy; elle a prouvé une fois de plus qu'elle mérite bien ce renom artistique qui la place au premier rang des musiques de France. Le troisième morceau, *La Mascotte*, a surtout été goûté du public, qui trouve toujours plus de charme à entendre jouer des airs qu'il connaît, surtout lorsque l'exécution est aussi parfaite que celle de vendredi.

Dans ce morceau, tous les principaux passages de la fameuse opérette, reviennent, se suivent et s'enchaînent de façon à produire sur les auditeurs l'illusion du théâtre.

Après le concert, un punch, offert à M. Paul Fournier, a réuni, dans la salle des répétitions, tous les membres de la société.

Le lauréat y a été l'objet de félicitations et de toasts continuels de la part de M. Victor Delannoy, de M. Gustave Hoffmann et de nombreux sociétaires. La fête s'est prolongée assez longtemps encore. A. M.

LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du vendredi 22 juin, M. A. Scrépel a voté : 1° pour l'amendement de M. des Rotours, tendant à ajouter à l'article 3 un paragraphe 2, portant interdiction aux membres du Parlement de faire partie du conseil d'administration du chemin de fer de l'Est algérien; 2° pour le paragraphe 3 de l'amendement présenté par M. des Rotours, au projet de loi ayant pour objet le chemin de fer de Ménerville à Tizi-Ouzou.

JEUDI PROCHAIN, à sept heures, une messe sera célébrée en l'église Saint-Martin, pour l'Eglise, la France et la Société de Saint-Vincent de Paul.

UN OBIT solennel du mois sera célébré, lundi 25 juin, à 10 heures, à l'église St-Martin, pour M. Désiré Catteau, ancien professeur à l'Académie de musique.

La société de St-Martin chantera l'office.

LE R. P. DEPELCHIN, le célèbre missionnaire, dont les conférences obtiennent tant de succès dans les diverses villes du Nord, viendra prochainement donner une conférence à Roubaix, sur l'Afrique centrale.

AU PARC DE BARBIEUX. — Voici le programme du concert qui sera donné demain dimanche, de 5 à 7 heures, au parc de Barbieux, par la *Concordia* et les *Mélomanes roubaisiens*. La *Concordia* remplace, sur sa demande, la *Grande Fanfare*, qui exécutera le 1er juillet :

La Concordia. — 1° Allégro militaire, X. — 2° Ouverture, Wattier. — 3° Mignon, Ambroise Thomas. — 4° Polka pour piston, Louis Dassens.

Les Mélomanes. — 5° La Voix des Sapins, A. Pallard. — 6° Les Martyrs aux arènes, Saintis.

La Concordia. — 7° Les Dragons de Villars, Monnard. — 8° Pré-aux-Clercs, Hérold — 9° Galop des masques, X.

ACCIDENT. — Un contre-maître d'encollage du quartier de la rue Saint-Antoine, a été ce matin, à onze heures, victime d'un terrible accident. Sa tête a été prise dans une courroie; il est résulté de ce horrible froissement de graves blessures. Le contre-maître a été transporté à son domicile, dans un état pitoyable.

ARRESTATION D'UN FRAUDEUR. — La police a arrêté hier, rue du Tilleul, un garçon de 15 ans, Henri Debœuf, qui était nanti de douze bottes d'allumettes chimiques belges.

UN MARI BRUTAL. — La police a arrêté un ouvrier serrurier, Léonard Geilinck, qui avait battu sa femme.

TOURCOING

LES VOTES DE M. DEBUCHY. — Dans la séance du vendredi 22 juin, M. Debuchy a voté : 1° pour l'amendement de M. des Rotours, tendant à ajouter à l'article 3 un paragraphe 2, portant interdiction aux membres du Parlement de faire partie du conseil d'administration du chemin de fer de l'Est algérien; 2° pour le paragraphe 3 de l'amendement présenté par M. des Rotours, au projet de loi ayant pour objet le chemin de fer de Ménerville à Tizi-Ouzou.

ACCIDENT. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un ouvrier maçon vient de faire une chute très grave.

Employé à bâtir une distillerie, près de la gare des Francs, il est tombé d'une hauteur de quatre à cinq mètres.

VOL. — Un vol avec escalade et effraction a été commis hier, en plein jour, dans la maison Ledoux, rue de l'Espierre.

Le voleur a payé d'audace. Après avoir traversé la haie située derrière l'habitation, il s'est introduit dans le domicile de la famille Ledoux en soulevant une croisée à coulisse.

Il devait savoir qu'à cette heure la famille Ledoux était absente. Il devait connaître la maison, car il a dérobé une hague en or et une somme de cent francs qui étaient soigneusement cachées.

Le voleur, qui était entré par la fenêtre, est sorti par la porte qu'il a laissée ouverte.

VOL DE JAMBONS. Un cultivateur de Neuville-en-Ferrain conservait avec le plus grand soin deux magnifiques jambons.

Ils étaient l'un des plus beaux ornements de sa cuisine, et il prenait plaisir à leur rendre visite plusieurs fois chaque jour.

Un matin, il avait résolu de faire un bon repas ; son couteau était bien aiguisé, il allait couper une large tranche.

O déception cruelle ! d'adroits voleurs s'étaient introduits chez cet honnête cultivateur, et les jambons avaient disparu.

VOL A BONDUES. — Henri Capon, habitant de Bondues, est sorti de chez lui vers neuf heures.

A son retour, une heure après, il trouva ouvertes et sa porte et l'armoire dans laquelle il dépose ordinairement son argent.

Ce jour là fort heureusement il n'y avait laissé qu'un porte-monnaie contenant treize francs.

Le porte-monnaie avait disparu.

ARRESTATION. — Un nommé D.... âgé de 51 ans, dont nous voulons taire le nom par respect pour la famille, a été arrêté par la police de Tourcoing pour outrage public à la pudeur.

LILLE

SUPPRESSION DE TRAITEMENT. — On a dit que 13 prêtres de Lille avaient reçu notification de la suppression de leur traitement. Cette nouvelle est erronée, il y a en confusion entre Lille (Nord) et Lisle (Tarn).

PÈLERINAGE. — Le pèlerinage diocésain à N.-D. de Lourdes n'aura pas lieu cette année. L'année prochaine il sera conduit et présidé par Mgr Duquesnay.

A LA MÉMOIRE DES CARDINAUX GIRAUD ET REGNIER. — La *Semaine religieuse* annonce que par arrêté en date du 12 juin, l'érection des monuments à la mémoire des cardinaux Giraud et Regnier est autorisée dans les bas-côtés de la cathédrale de Cambrai aux places choisies et désignées par la commission dans la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce.

LA FACULTÉ LIBRE de médecine a célébré hier la fête de saint Luc, son patron. La messe, dite à onze heures, a réuni dans la chapelle de l'hôtel académique Mgr le Recteur, le corps professoral en robe, et un grand nombre d'étudiants. M. l'abbé Monreau, professeur à la Faculté de théologie, a adressé à l'assistance une belle allocution sur le rôle du médecin chrétien ; il s'est élevé avec force contre le matérialisme et a félicité les professeurs et les étudiants de s'être enrôlés sous la bannière de l'Eglise pour combattre par l'étude et la science les ennemis de Dieu et de la Religion.

Le soir, dans un des amphithéâtres de la faculté, les professeurs et les étudiants se sont trouvés réunis de nouveau pour une séance musicale et littéraire due à l'initiative d'un groupe d'amateurs et artistes.

Cette soirée a été charmante ; le programme très-complet et très-varié, a été parfaitement rempli. Nous ne pouvons résister au plaisir de signaler : une jolie petite opérette de Léo Delibes : *Les deux vieilles Gardes*, parfaitement interprétée par MM. Maiot, Carpentier et Lemierre ; une poésie de François Coppée, le *Petit Turco*, dite par M. Bernard, et l'*Accroc*, monologue très drôle, par M. Lemierre.

La partie instrumentale n'a pas moins bien réussi. MM. Empis, violoniste et Dreux violoncelliste, ont tous deux joué avec un charme et une perfection qui ont soulevé à plusieurs reprises de frénétiques applaudissements. M. Empis, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de faire l'éloge, a détaillé avec un art consommé des nuances une superbe fantaisie sur la *Traviata*. M. Dreux a obtenu un légitime succès après l'exécution du *Caprice*. Enfin, tous deux se sont montrés véritablement supérieurs dans leur duo : « *Romance sans paroles.* »

M. Lernont a exécuté sur la clarinette une fantaisie sur la *Favorite*, qui a été très-goûtée. MM. Vérondart et Larrouy qui s'étaient chargés de la tâche ingrate et difficile d'accompagnateurs, s'en sont brillamment tirés et ont parfaitement enlevé l'ouverture du *Barbier de Séville*.

La soirée s'est terminée par une chansonnette comique pleine d'à propos et détaillée par M. Carpentier.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Vendredi, à 10 heures 1/2 du soir, le nommé Dominique Clerco, âgé de 27 ans, né à Gand, homme de peine, demeurant à Fives, rue du Faubourg-de-Valenciennes, n° 13, a attenté aux jours de sa femme, nommée Sophie Vangoulhem, âgée de 25 ans, ouvrière de filature, en la frappant en pleine rue de Cambrai, à six reprises différentes, avec un couteau.

Trois coups ont porté dans le dos; ils sont sans gravité : un a porté au coude gauche et un à l'avant-bras droit. Ces deux coups ont provoqué une abondante hémorragie. Enfin le sixième coup, donné au bas ventre, met en danger la vie de la victime.

Clerco s'est constitué prisonnier. Il a déclaré avoir frappé sa femme parce qu'elle menait une vie notoirement déréglée.

Clerco a été mis à la disposition du Parquet. Sa femme a été transportée à l'hôpital Sainte-Eugénie.

ENTERREMENT CIVIL RATÉ. — Le nommé Mabillotte, peintre, demeurant rue d'Arcole, 12, à Lille, vient de perdre sa femme Thérèse Dael.

Mabillotte est sociétaire de la Libre-Pensée et comme tel il a cru ne pouvoir pas refuser aux frères et amis une petite démonstration autour du cercueil de sa femme.

Il fit donc faire des lettres de faire part annonçant pour hier, à cinq heures du soir, l'enterrement civil, mais la famille n'a pas voulu se prêter à cette triste comédie, et la mère de la défunte, Madame veuve Pottier, a cité son gendre en référé devant le tribunal pour s'opposer à l'enterrement civil et de mander des funérailles religieuses.

Le président du tribunal a fait droit à la requête de la mère.

Le commissaire de police du quartier a donné lecture de l'ordonnance aux libres-penseurs assemblés qui se sont retirés sans aucune manifestation.

AVORTEMENT. — La gendarmerie a procédé hier à l'arrestation de la femme Lemaire et d'une tireuse de cartes, Sidonie Poupart, compromises dans l'affaire d'avortement de Vendeville.

On se souvient qu'il y a un mois la police avait déjà procédé à l'arrestation de Marie Lemaire et de la femme Benque.

Elles passeront aux assises à la prochaine session.

SAUVETAGE. — Hier, à trois heures et demie de l'après-midi, quai du Vaud, un jeune homme de vingt-trois ans, demeurant rue St-Genois était monté sur une barquette quand, perdant l'équilibre, il est tombé à l'eau, heureusement que les nommés Bis et Jules Bourré se sont porté résolument à son secours et sont parvenus à le retirer de l'eau. Il était grand temps.

Après les premiers soins reçus dans un cabaret voisin, ce jeune homme a pu regagner son domicile.

MORT ACCIDENTELLE. — Avant-hier, une jeune femme de 25 ans, Marie Bourguignon, ouvrière de fabrique, demeurant à Lomme, est tombée accidentellement dans l'escalier qui conduit à sa chambre et s'est tuée sur le coup.

ESCROQUERIE. — Hier, à 7 heures et demie du soir, un agent de la sûreté a cueilli délicatement à la gare, salle des Pas-Perdus, le nommé Cyrille Driessens, comptable, âgé de 27 ans, qu'on recherchait depuis quelque temps en vertu d'un mandat d'arrêt pour escroquerie. Il s'est laissé emmener sans difficulté, mais il a obstinément refusé de faire connaître son domicile.

UN MAUVAIS SUJET. — Le jeune Vandenheede n'a que 13 ans et c'est déjà un polisson de la pire espèce. Il a été condamné deux fois pour vol, mais sans l'amender beaucoup.

Hier il a été arrêté de nouveau pour coups et blessures envers sa mère qui tient un débit de boissons à Loos.

Voilà un mauvais petit drôle qui promet pour l'avenir.

UNE ESCAPADE. — On a amené hier matin à la prison militaire les nommés G. Cécile, E. Gnille et E. Dervilliers, musiciens au 161e de ligne, tous trois habitants Fourmies. Ils avaient fabriqué des permissions et avaient quitté le régiment pour venir à Maubeuge puis à Fourmies où leur présence a été signalée. C'est là qu'ils ont été arrêtés par la gendarmerie.

Voilà une escapade qui pourra couter cher aux trois musiciens.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 22 juin

VOL. — La veuve Lancelle, de Bachy, est assise au banc des prévenus. Elle se serait approprié des chemises, des mouchoirs, au préjudice du sieur Lubrey, épicier dans cette commune.

Un mois de prison.

VOL. — Catteau, messager de Roubaix à Lille, aurait dérobé diverses sommes dans le bureau des préposés de la douane à Lille, sommes peu importantes, du reste.

Me Binet, à l'aide de certaines circonstances qui semblaient devoir servir singulièrement son client, demandait son acquittement.

Le Tribunal, après bien des hésitations admet les circonstances atténuantes et condamne Catteau à un mois de prison.

NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du vendredi 22 juin :

1. Dans le scrutin sur l'amendement de M. des Rotours, tendant à ajouter à l'article 3 un paragraphe 2, portant interdiction aux membres du Parlement de faire partie du conseil d'administration du chemin de fer de l'Est algérien :

Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard, Brame, Cirier, Dehuchy, Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Plichon, des Rotours, Scrépel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Outters, Masure.

La Chambre a adopté.

2° Dans le scrutin sur le paragraphe 3 de l'amendement présenté par M. des Rotours, au projet de loi ayant pour objet le chemin de fer de Ménerville à Tizi-Ouzou.

Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard Brame, Cirier, Debuchy, Desmoutiers, Outters, Plichon, des Rotours, Scrépel.

N'ont pas pris part au vote : MM. Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Trystram.

La Chambre n'a pas adopté.

ARMÉE — *Cavalerie.* — Par décision ministérielle en date du 16 juin courant, M. Carvalho, sous-lieutenant au 12e régiment de chasseurs, a été désigné pour occuper un emploi de son grade au 16e régiment de dragons.

Recrutement. — Par décision ministérielle en date du 18 juin 1883, M. Brivet, capitaine-major du 10e régiment territorial d'infanterie et récemment affecté au 8e de ligne; est nommé à l'emploi de capitaine de recrutement de Bourg.

ARMÉE TERRITORIALE. — Nominations et promotions. — *Cavalerie.* — Par décision ministérielle en date du 5 juin 1883, le sous-lieutenant de réserve dont le nom suit a été nommé à un emploi de son grade dans le régiment territorial de cavalerie désigné ci-après :

1er régiment. — (Escadron de dragons). M. Thérot, du 14e régiment de dragons, en remplacement de M. Creton, nommé lieutenant.

ARMÉE. — *Mouvements de troupes.* — La 1re batterie du 26e d'artillerie, qui était partie le mois dernier à Calais pour prendre part aux exercices d'école à feu, est rentrée à Valenciennes mercredi.

— Le général Castanier, commandant la 3e brigade de dragons, accompagné d'officiers de sa brigade, a quitté Valenciennes le même jour, pour se rendre aux manœuvres de division avec cadre, qui ont lieu sur la frontière Nord-Est.

— *Artillerie.* — Les deux batteries du 26e d'artillerie sont parties hier et aujourd'hui pour Maubeuge et Grambrai. Grand nombre de lieutenants-colonels, chefs de bataillon et d'escadron sont en ce moment à Calais pour suivre les exercices de tir à longue portée du 27e régiment d'artillerie.

WILLEMS. — Un arrêté du Préfet du Nord contient les dispositions suivantes :

« Vu la lettre en date du 23 mai courant, par laquelle M. le directeur des douanes à Lille fait connaître que le bureau des douanes, dont la création a été autorisée à Willems, suivant décision ministérielle du 28 septembre 1878, pourra être ouvert à la circulation le 1er juillet prochain ;

» Vu la loi du 22 août 1791;

Arrêtons : Art. 1er. — Le bureau des douanes dont la création a été autorisée à Willems, sera ouvert à la circulation le 1er juillet prochain.

» Art. 2. — Le présent arrêté sera affiché par les soins de l'administration des douanes et de M. le maire de Willems.

» Art. 3. — M. le directeur des douanes à Lille et M. le Maire de Willems sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DOUAI. — Un journalier, demeurant au hameau du Pont-de-la-Deûle, a été retiré d'un fossé rempli d'eau, qui avoisine sa demeure.

Cet homme s'était rendu dimanche dernier, dans la matinée, à un champ de pommes de terre, pour les butter; il est à croire que, pris d'un étourdissement, il aura roulé dans ce fossé qui contenait environ 1 mètre 20 d'eau.

La mort paraît purement accidentelle.

— La Cour de Douai vient encore une fois de donner raison à la liquidation de la Cie de *Ferfay* et *Ames*, en confirmant les jugements du Tribunal de Béthune qui ont condamné les vendeurs d'actions, sauf recours contre leurs cessionnaires, *à payer la somme reçue aujourd'hui sur le passif social existant au moment de leur session.*

GLAGEON. — Mercredi, un incendie a détruit la maison du sieur Degeigne, cultivateur. Pertes, 2,400 fr. Cause accidentelle.

L'enfant de M. Lepercq, journalier, âgé de 9 ans, habitant également la maison a été si grièvement brûlé qu'on désespère de le sauver.

GRAVELINES. — On nous écrit :

« Il court ici un bruit dont la gravité n'échappera à personne. On dit que le Conseil supérieur des Ponts et Chaussées, aurait rejeté le projet de draguage du port de Gravelines, présenté par MM. les Ingénieurs de Dunkerque. Or, personne n'ignore que dans l'état actuel du bassin à flot, un navire chargé de 200 tonneaux ne peut accoster le quai.

» La vase, accumulée, en bancs de trois mètres de hauteur, en défend l'approche. Cependant la Compagnie du Nord vient de lancer avec succès sur la rivière de l'Aa un magnifique pont en tôle qui relie directement la gare au bassin. C'est au moment où tout paraissait assurer enfin au port de Gravelines la reprise de la vie commerciale, que l'abandon dans lequel on le laissait avait rendu languissante, que tout paraît être remis en question.

» Le refus de draguage est la condamnation à mort de Gravelines. A quoi servent des quais, des jetées, les sommes consacrées à l'entretien d'un port, si le navire pour lequel on fait toutes ces dépenses est retenu plusieurs jours loin du quai ? Est-il besoin de rappeler que la rapidité des voyages peut seule permettre de lutter contre l'écrasante concurrence des nations étrangères ? Pour le fait spécial à Gravelines chacun se souvient que l'an dernier des avis circulaires en Suède et en Norwège, prévenant les armateurs de ne pas affréter leurs navires pour Gravelines à cause de son peu de tirant d'eau. Les chasses qui quelque peu modifié les passes mais les quais sont inabordables.

» Est-il croyable que pour un surcroît insignifiant de dépense (un draguage de 150 mètres) on compromette tout ce qui a été fait ?

» Nous espérons encore que le bruit signalé ci-dessus est faux, surtout que, par suite de la démarche tentée en novembre dernier par MM. Demarle, maire, Voituriez et Torris près de M. le ministre des travaux publics, démarche appuyée par M. le préfet du Nord et par M. Trystram, député, on avait mis ici en chantier un bateau destiné à supporter la drague. Ce bateau est prêt à être lancé. On prétend qu'il va être dirigé sur Dunkerque. Il faut avouer que ce serait pousser loin l'ironie.

» J'espère que tous ces bruits sont faux, je vous tiendrai au courant des faits. Mais que toutes les forces de notre pays se réunissent pour faire face au danger. Il est plus que temps.

PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit, dans la séance du vendredi 22 juin :

1° Dans le scrutin sur l'amendement de M. des Rotours, tendant à ajouter à l'article 3 un paragraphe 2, portant interdiction aux membres du Parlement de faire partie du conseil d'administration du chemin de fer de l'Est algérien :

Ont voté pour : MM. Anasrt, Bouilliez-Bridou, Desprez, Fanien, Florent-Lefebvre, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.

N'ont pas pris part au vote : MM. Graux, Ribot

La Chambre a adopté.

2° Dans le scrutin sur le paragraphe 3 de l'amendement présenté par M. des Rotours, au projet de loi ayant pour objet le chemin de fer de Ménerville à Tizi Ouzou :

Ont voté pour : MM. Bouilliez-Bridoux, Desprez, Fanieu, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.

Ont voté contre : MM. Ansart, Florent-Lefebvre.

N'ont pas pris part au vote : MM. Graux, Ribot.

La Chambre n'a pas adopté.

CALAIS. — Voici des détails sur la mort de M. Tabourin :

« Samedi soir, entre six et sept heures, l'honorable M. Tabourin, receveur particulier des contributions indirectes, qui, depuis vingt ans, exerce ses fonctions à Saint-Pierre, se trouvait seul dans son bureau lorsqu'un individu se présenta inopinément devant lui et, le saisissant à la gorge, le terrassa. Le grand âge de M. Tabourin l'empêcha de se défendre contre la lâche agression de cet audacieux malfaiteur.

» Lorsque madame Tabourin rentra quelques instants après, elle trouva les papiers du bureau en désordre et son mari assis sur une chaise, les bras inertes et ne répondant que par des paroles incohérentes aux questions qu'elle lui adressa. M. Tabourin ne recouvra qu'un éclair de lucidité dimanche matin, et put, ainsi, renseigner son épouse et ses amis éplorés sur ce qui s'était passé.

» Le lendemain, il fut constaté que la recette de la journée de samedi (4,161 francs) avait disparu. La cause de l'intrusion de cet individu dans le bureau et l'état de torpeur dans lequel Mme Tabourin retrouva son mari furent ainsi expliqués : le vol avait été le mobile de ce drame.

» La commotion produite sur M. Tabourin fut si vive qu'il expira mardi matin.

» La justice fait une enquête pour arriver à découvrir l'auteur de cette mystérieuse affaire. »

CALAIS. — Le général Menabrea, ambassadeur d'Italie à Paris est débarqué vendredi après-midi, avec sa femme, il ont fait la traversée de Douvres à Calais sur le paquebot « Invicta » en soixante-onze minutes. Ils sont partis par le rapide pour Paris.

La fête de nuit. — Dimanche prochain, 2 juin, il y aura fête de nuit, avec illuminations dans les jardins du Front-Sud (prix d'entrée un franc par personne), il y aura également concert et bal au parc de St-Pierre, prix d'entrée 50 centimes par personne.

ST-PIERRE-LEZ CALAIS. — Adolphe-Charles Pouilly, journalier, âgé de 22 ans, accusé d'avoir noyé le 12 mars 1882, le nommé Futry, tuiliste, âgé de 19 ans, demeurant à Saint-Pierre, dont nous avons rendu compte, vient d'être condamné par la cour d'assises de Saint-Omer à quinze ans de travaux forcés et à cinq années de surveillance.

Mort et vol. — La justice est sur les traces de l'auteur de la mort et du vol de la caisse de M. Taborin, recevant des contributions indirectes à St-Pierre.

BOULOGNE. — MM. Eloy et Lhoste, les opiniâtres aéronautes, comptent tenter une quatrième fois, à Boulogne, la traversée de la Manche en ballon.

Si cette tentative ne réussit pas, M. Eloy est décidé à exécuter seul la traversée de la France en Angleterre, en partant de Cherbourg.

L'aérostat destiné à ce périlleux voyage est même déjà prêt. Il cube 2,300 mètres ; l'enveloppe est en lin caoutchouté, procédé dont M. Eloy est l'inventeur.

La nacelle sera rendue insubmersible au moyen de cylindres en caoutchouc, gonflés d'air, qui seront adaptés aux deux tiers de la hauteur des côtes et formeront la ligne de flottaison.

En plus, la partie supérieure sera revêtue d'un plat bord auquel sera adapté un autre tube rempli d'air et communiquant avec l'intérieur de la nacelle.

Chaque angle de cet esquif d'un nouveau genre sera garni d'une bouée de sauvetage ; enfin le voyageur sera muni de l'appareil Boyton.

BOULOGNE. — Par arrêté de M. le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 18 juin courant, la Société des courses de Boulogne, actuellement dissoute, a été autorisée à se reconstituer d'après des statuts nouveaux.

— Un vol de 5,396 francs, consistant en un livret de caisse d'épargne, diverses obligations nominatives et au porteur et deux billets de banque de